

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.87.143

25 septembre 1987

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Machines électriques tournantes pour véhicules
5. Intitulé: ČSN 36 2205 "Matériel de traction électrique. Machines électriques tournantes pour véhicules."
6. Teneur: La norme ČSN 36 2205 s'appliquera aux machines électriques tournantes de véhicules ferroviaires et routiers à traction électrique dont la source d'énergie peut être externe ou interne.  Elle s'appliquera également aux machines électriques tournantes installées sur des remorques tirées par des véhicules à traction électrique.  Elle spécifie les caractéristiques, le dessin et le modèle des machines, ainsi que le champ et les méthodes d'essai, entre autres dispositions (livraison et entreposage, etc.).
7. Objectif et justification: Assurer la fiabilité et la rentabilité des véhicules ferroviaires et routiers dotés de machines électriques tournantes.
8. Documents pertinents: Projet de norme ČSN 36 2205 Norme CEI 349 - 1971
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1988
10. Date limite pour la présentation des observations: Aussitôt que possible
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: